

MUSÉES ROYAUX
DE
Peinture et de Sculpture
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N° 5092/23

OBJET

Bruxelles,

1909

A

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d.....
qui..... l'objet de.....

ANNEXE

~~C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pour
être retiré au Palais des Beaux Arts, rue du
Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.~~

Copie expédiée le 13-10-09.

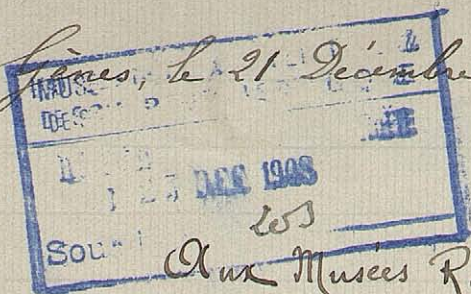
Veuillez agréer, M....., l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

(Italie) Liège, le 21 Décembre 1908



Aux Musées Royaux
de Peinture et de Sculpture
de Belgique

Je vous prie, m'excuser
d'avoir retardé à vous envoyer la
photographie du tableau de Metsu Gabriel
que je vous ai offert par ma lettre du 13
Novembre écoulé.

— L'authenticité de cette belle œuvre
est incontestable.

Si, vraiment, ce tableau vous intéresse
je vous engagerais d'envoyer le plus tôt

possible une personne de votre
confiance pour en traiter la
vente.

Recevez, Messieurs, mes salutations
les plus distinguées.

Votre dévoué

André Giordan

6, Salita della Rondinella

Gènes (Italie)